



Discussions sur la rémunération des activités d'enseignement par le numérique à Le Mans université

Nicolas Postec
Colloque FIED dec. 2017





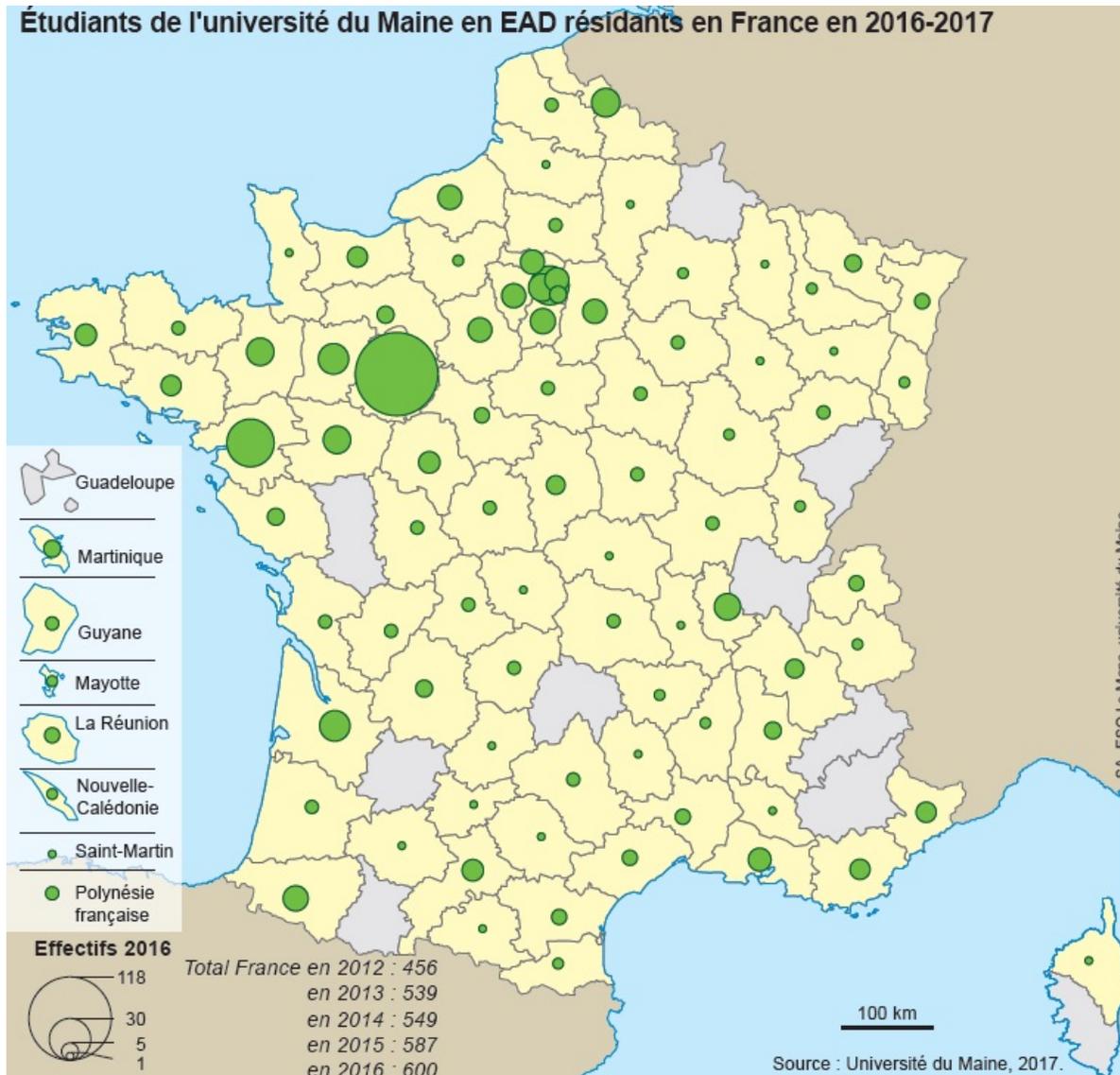
Le Contexte du numérique à le Mans Université



Une université disposant d'une longue tradition de l'EAD

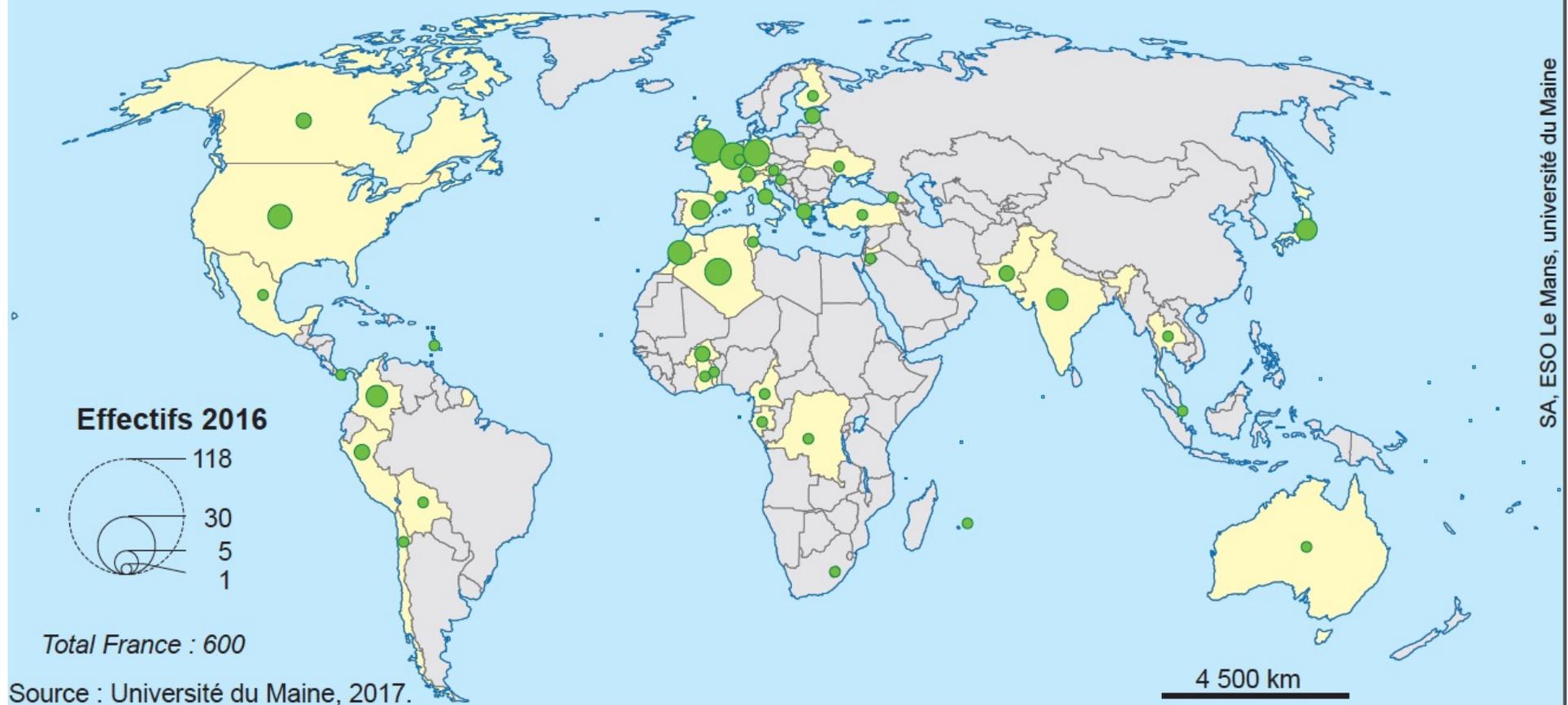


Etudiants à distance localisés en France

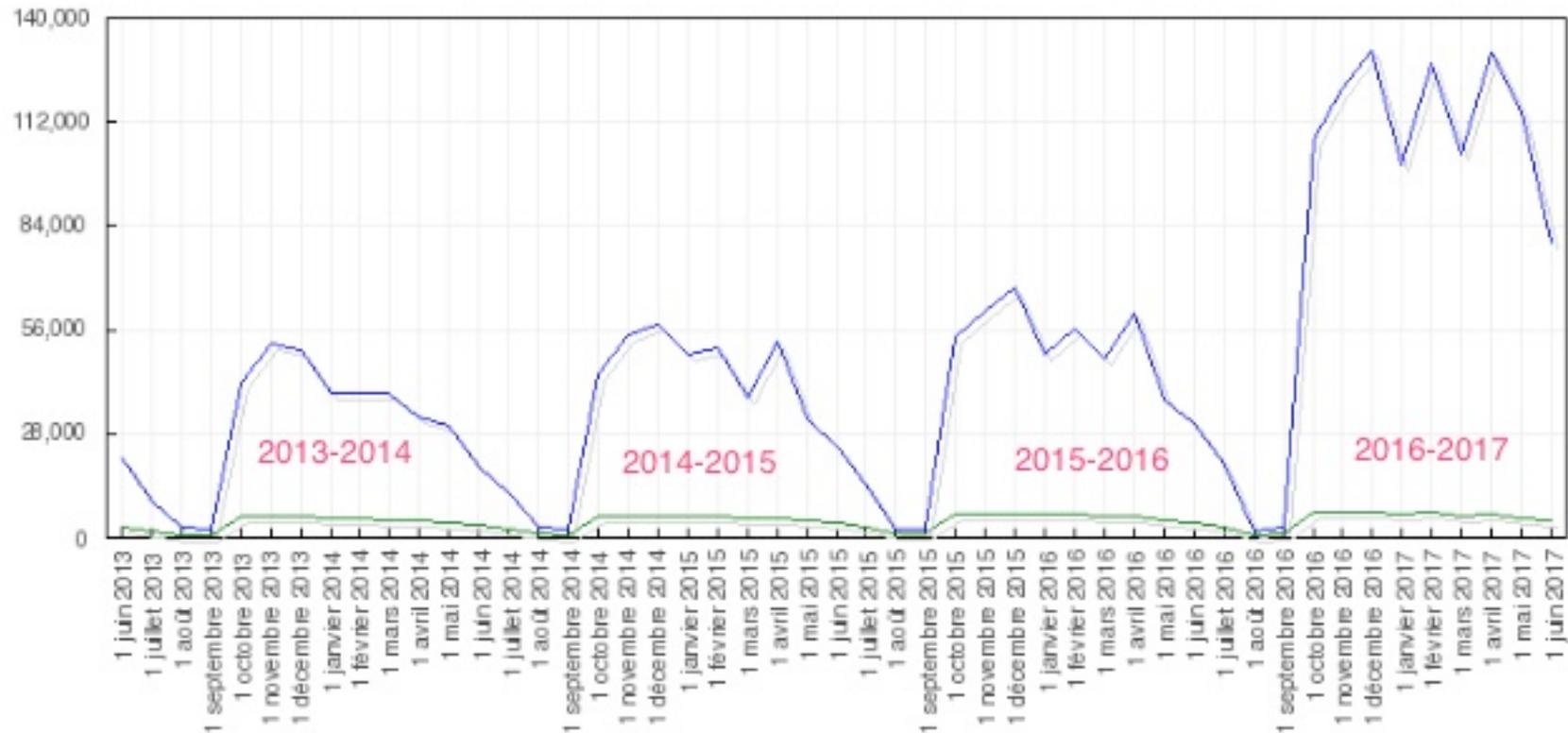


Etudiants à distance localisés à l'étranger

Étudiants de l'université du Maine en EAD à l'étranger en 2016-2017



Usages de la plateforme pédagogique



100 000 à 130 000 connexions mensuelles
5000 à 6700 utilisateurs distincts mensuellement



Historique des modes de financement

- 2001 : Première formation à distance : licence de chimie labellisée Campus numérique national
- De 2001 à 2005 : L'université virtuelle des Pays de la Loire : 1,5 M € par an, dont 70% affectés aux projets des universités..
- En 2006 : création d'un fonds EAD pour palier la disparition de l'UVPL
- 2017 : Refonte du modèle

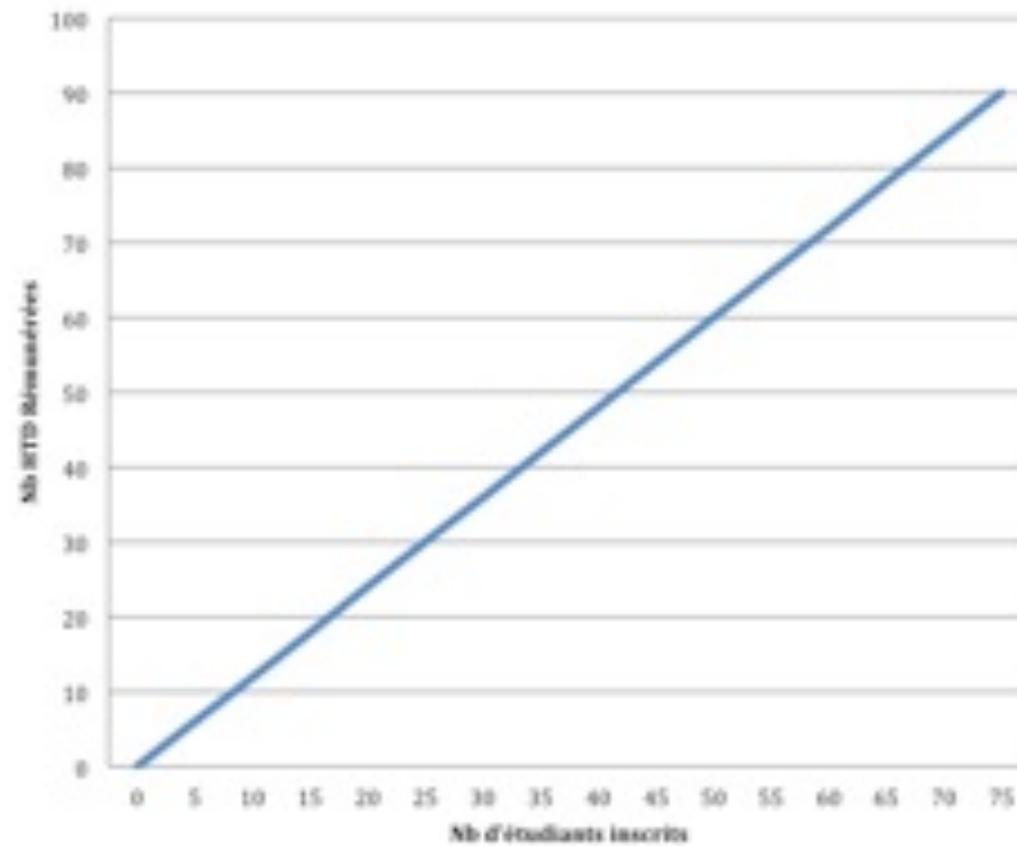


Modèle 2006-2016

- **Une rémunération pour la conception** du module
 - Conception : 1,5 x Nombre d'heures étudiants maquettées
 - Refonte : 1 x Nombre d'heures étudiants maquettées
- **Rémunération du tutorat** basé sur un rapport de 1/20 du nombre d'étudiant inscrit
- **Tutorat d'un mémoire de master** : entre 1HTD et 5HTD par mémoire soutenu selon les diplômes
- **Responsabilité pédagogique du master** : entre 5HTD et 10HTD selon les diplômes



Païement du tutorat pour une UE de 24HTD EAD





Pourquoi faire évoluer les modes de rémunération ?





- *Les avantages du modèle 2006:*

- Uniformité et lisibilité: tous les enseignants quel que soit le diplôme sont payés sur la même base .
- Clarté et simplicité de la règle du 1/20eme : facile à comprendre et à utiliser
- Economiquement très intéressante pour des petits effectifs





- Les inconvénients :

- Absence d'équité : les interventions tutorales sont assez variables et plus ou moins chronophages
- Limites du modèle dans les très petits ou les très grand nombres : le principe de la linéarité pose des problèmes pour des groupes de moins de 5 étudiants et au delà de 30.
- De nouvelles situations ne sont pas traitées (classe virtuelles, ..)
- Decalage avec les remunération présentielle
- Difficultés de soutenabilité financière





MÉTHODOLOGIE DE RENOVATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DE L'EAD.

Date : 17 sept 2015

Version 1.0

Auteur : N.Postec

**MODELE DE REMUNERATION DES
ACTIVITES DE CONCEPTION ET
D'ANIMATION DES FORMATIONS PAR LE
NUMERIQUE**

Version Nov 2017





La mise en place du nouveau référentiel



GUIDE POUR ELABORER UN SYLLABUS DE COURS ET CONCEVOIR UN SCENARIO PEDAGOGIQUE

Principes

Le syllabus de cours

POURQUOI UN SYLLABUS DE COURS ?

- Pour aider à la scénarisation du cours
- Pour faciliter son intégration sur la plateforme pédagogique (avoir toutes les informations concernant le cours dans un même document)
- Pour préparer le cas échéant la vidéo de présentation du cours (durée de 1 à 3 minutes maximum)

- Traiter toutes les situations actuelles (et futures ?) des modes d'enseignement par le numérique
- Limiter les risques de divergences du modèle
- **Passer d'un modèle incitatif à un modèle qualitatif**
- Rapprocher les modes présentsiels et les modes à distance



Situations de conception

- 1 – Création d'un module à distance
- 2 - Refonte d'un module à distance
- 3 - Conception de modules transversaux et d'autoformation : modules qui seront ensuite disponibles pour tous les étudiants du campus ou pour plusieurs enseignements
- 4 – Conception de modules Hybrides (composé d'un mixte présentiel et apprentissage à distance)
- 5- Enseignants utilisant massivement la plate-forme UMTICE pour enrichir leur cours présentiels





Situations d'animations

1 – Tutorat d'un module EAD

Mode simple

Mode renforcé

2-Animation de classes virtuelles

3-Animation de la partie hybride d'une formation.

4- Encadrement des stages, projets tutorés et mémoires à distance

5- Permanences synchrone (chat, tel)



Taux pour la conception

Code	Activité	Base de calcul : B	Rémunération	Limite
A1	Conception de modules de type « contenus de cours » pour l'EAD	B = Nb heures étudiant maquettées à distance (hors classes virtuelles programmées)	0,5 x B	Fonds EAD disponible
A2	Refonte d'un module EAD	B = Nb heures étudiant maquettées à distance (hors classes virtuelles programmées)	1 x B	Fonds EAD disponible
A3	Conception de modules intégrant un scénario d'apprentissage avancé.	B = Nb heures étudiant maquettées à distance (hors classes virtuelles programmées)	1,5 x B	Fonds EAD disponible
A4	Conception d'un module pour l'autoformation et/ou module transversal	B = Nb heures étudiant maquettées à distance	2 x B	Fonds EAD disponible



Taux pour l'animation

Code	Activité	Base de calcul	Rémunération	Limite
B1	Tutorat	A = Nb heures étudiant maquettées à distance B = Nb étudiants inscrits à l'UE	$1/40 \times A \times B$	La rémunération du tutorat est soumise à la Soutenabilité financière de la formation
B2	Tutorat renforcé	A = Nb heures étudiant maquettées à distance / B = Nb étudiants inscrits à l'UE	$1/20 \times A \times B$	Le type de tutorat par UE doit être proposé et validé lors des conseils de perfectionnement du diplôme
B3	Animation de classes virtuelles	NB Heures de classes virtuelles inscrit dans l'EDT	Equivalent présentiel	Pour une formation à distance pas plus de la moitié des heures en classe virtuelle



Taux pour l'animation

B4	Animation de la partie à distance d'un cours hybride	A = Nb heures mises à distance	$1/5 \times A$	Les projets d'hybridations doivent faire l'objet d'un dépôt officiel du projet devant un comité <u>ad'hoc</u> (à définir)
B5	Suivi de stage	Basé sur le nombre d'étudiants suivis	Règle à fixer par l'UFR à aligner sur le présentiel - Ne peut pas excéder 2H/stage	La rémunération globale 'stage et mémoire » ne peut pas excéder 5HTD par étudiant uniquement
B6	Suivi de mémoire à distance	Basé sur le nombre de mémoires validés	Règle à fixer par l'UFR à aligner sur le présentiel - Ne peut pas excéder : 2H/ <u>etu</u> pour M1 et 3H/ <u>etu</u> pour M2	
B7	Projets <u>tutorés</u> à distance	Projets <u>tutorés</u>	Règle à fixer par l'UFR	2H max par étudiant pour les projets <u>tutorés</u> /



Document de cadrage

4 - Conception de modules Hybrides (composé d'un mixte présentiel et auto-apprentissage)

Définition de la situation :

- Modules scindés en une partie présentielle et une partie sous la forme d'un apprentissage en ligne ~~tutoré~~ (par exemple : 15H présentiel + 5H d'apprentissage en ligne).
- Il faut noter que la mise en ligne de contenus à consulter ne constitue pas un scénario suffisant à l'apprentissage en ligne : il est nécessaire de prévoir des contenus scénarisés incluant un ensemble d'objectifs pédagogiques, des activités de formation et/ou d'autoformation, des consignes claires et visant un objectif d'apprentissage.

Mode de rémunération :

- **Taux A1** - Conception de la partie à distance : 1,5 HTD pour 1H maquette
- **Taux B4** - Pour le tutorat et la mise à jour de la partie en ligne : Application d'un taux de 1/5 par groupe de TD sur les heures mises à distance.

Conditions de rémunération :

- Présentation du projet et validation de l'organisation par l'UFR et le CFVU ou éventuellement par un comité de pilotage spécifique.



Exemple situation hybride

Exemples de situation :

Cas N°1 : Un cours initialement de 20H présentiel remplacé par un cours de 15H présentiel + 10H à distance (soit 25H maquette au total)

Situation	Présentiel	15H			
	<u>Distanciel</u>	10H			
	Présentiel	Conception de la partie distancielle	Tutorat		Total
Paiement Année 1	15H	15H	2H		32H
Paiement Année 2	15H	-	2H		17H
Paiement Année 3	15H	-	2H		17H
Paiement Année 4	15H	-	2H		17H
Paiement Année 5	15H	-	2H		17H
Total des années 1 à 5					100H

Exemple situation cours à distance

Module de 30 H à distance pour 20 étudiants tutorés

- **Conception** : Taux 0,5 ou 1,5 x 20 => 15HTD ou 45HTD

- **Tutorat** :

Taux 1/40 => $1/40 \times 20 \times 30 = 15\text{HTD}$

Taux 1/20 => $1/20 \times 20 \times 30 = 30\text{HTD}$

